

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2017**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DIDIER Stéphane
Mme GRILLET Mireille, 1ère adjointe, **	M. DUCHANOY Patrick
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme ELOY Sylvie
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée **	M. THOUVENIN Ludovic

*Absent

** Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30. Mireille GRILLET, absente, a donné son pouvoir à Dominique MOREL et Renée BEAUREGARD, absente, à Stéphane DIDIER.

Monsieur le maire informe de la démission de Sylvain JANNIARD.
Madame Carine GERONDI a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Embauche en CDD d'un employé communal

Monsieur LETURCQ Nicolas a été embauché comme EMPLOI AVENIR par la commune de Ceintrey depuis le 1er novembre 2014. Un contrat Emploi Avenir pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans, le contrat de Nicolas LETURCQ prendra fin le 31 octobre 2017. A rappeler que ce contrat d'avenir a permis à la commune d'économiser 60 000 euros.

Dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale, les emplois non permanents sont limités dans le temps. Il existe une possibilité d'emploi du temps non complet pour les communes de moins de 1000 habitants. Une possibilité s'offre à la commune pour recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois. Cette embauche impliquera la rédaction d'une fiche de travail.

A l'issue de cette année de Contrat à Durée Déterminée (du 01/11/2017 au 31/10/2018) et si les conditions d'exercice de l'activité ont donné satisfaction, Nicolas LETURCQ pourra être recruté en tant que stagiaire sur un an (du 01/11/2018 au 31/10/2019). Si à l'issue de cette année de stage, la qualité du travail produit par Nicolas LETURCQ a donné satisfaction, il pourra être titularisé.

Il est souligné la nécessité que Nicolas LETURCQ obtienne rapidement son permis de conduire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité d'embaucher Nicolas LETURCQ, pour un an en Contrat à Durée Déterminée, ce du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Point sur l'étude Assainissement

L'étude «Assainissement» est assurée par le cabinet Berest pour la mise en conformité de l'assainissement sur le territoire qui regroupe les communes de Ceintrey et de Voinémont dans le cadre d'un projet d'assainissement collectif qui doit permettre en terme de travaux :

- l'amélioration de la collecte des eaux usées,
- la création d'un réseau de transfert des effluents,
- l'élimination des eaux claires parasites,
- la construction d'une station d'épuration adaptée aux exigences de rejet dans le milieu naturel et conforme à la réglementation en vigueur.

Ceintrey compte 350 résidences principales et 919 habitants (cf données INSEE de 2014) ; la commune de Voinémont compte 133 résidences principales et 337 habitants. Depuis 1990, la population des 2 communes a augmenté d'environ 30% : + 221 habitants pour Ceintrey (+ 31,66%) et + 68 habitants pour Voinémont (+ 25,27%). La population projetée pour la station d'épuration serait d'environ 1500 habitants. Il est requis 1,2m² par habitant pour la station d'épuration, soit environ 30 000 m².

L'implantation de la station d'épuration, compte tenu que Ceintrey est en PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et en zone Natura 2000, requiert des études complémentaires : par rapport à Natura 2000, quelles incidences en termes de faune et de flore ? Quelles mesures de prévention durant les travaux et quelles mesures préservatrices ? Il y a également nécessité d'un diagnostic Zone Humide (à réaliser rapidement) par rapport à l'implantation de la station d'épuration et à l'aménagement d'un fossé ou d'une conduite pour rejeter les eaux usées traitées dans le Madon. Le diagnostic Zone Humide nécessite un bureau d'études spécifique avec un cahier des charges particulier, bureau d'études qui sera sollicité par Berest avec un coût de l'étude entre 3 à 4000 euros.

Dès les diagnostics terminés, il faudra rapidement arrêter le choix entre fossé ou conduite pour le rejet dans le Madon afin de finaliser l'achat du terrain, support de la station d'épuration.

Berest a mené une étude approfondie sur l'état du réseau d'assainissement déjà existant, étude qui met en exergue notamment que les 30 premiers mètres de la galerie depuis l'exutoire du Madon sont fortement dégradés. Par ailleurs une enquête doit encore être conduite par rapport aux Eaux Claires Parasites (ECP), éventuellement jusque février 2018.

A la dernière réunion sur l'assainissement était présente l'Agence de l'Eau qui sera notre financeur principal. Il nous a été annoncé un resserrement du calendrier qui requiert que la demande d'aide pour les travaux d'assainissement soit déposée pour le 1er mars 2018, au plus tard pour toujours pouvoir bénéficier de 70% de subvention sur les travaux retenus par l'Agence de l'Eau. Il restera à faire préciser par l'Agence de l'Eau les dépenses qu'elle financera, l'Agence de l'Eau souhaitant uniquement financer les dépenses liées aux investissements publics, ne voulant pas subventionner les travaux de raccordement propres à chaque maison.

Il est rappelé que le conseil municipal souhaite prendre en charge tous les travaux portés par un crédit et une taxe d'assainissement en augmentation et commune à tous les habitants, l'objectif étant bien que le maximum d'habitations soit raccordé à l'assainissement collectif et au final à la station d'épuration.

Motion sur les contrats aidés proposée par l'association des maires de Meurthe et Moselle

Le gouvernement, et notamment la ministre du travail, ont annoncé une suppression consécutive des contrats aidés. Cette décision a été prise par le gouvernement sans la moindre concertation avec les

Collectivités, rendant difficiles la rentrée scolaire, notamment dans le cadre de l'accueil du périscolaire, de la cantine...

La commune de Ceintrey n'avait pas embauché directement de contrats aidés dans la mesure où le périscolaire, la cantine, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont assurés par l'Association Familles Rurales de Ceintrey-Voinémont, fortement subventionnée à cet effet par le syndicat interscolaire de Ceintrey-Voinémont.

Selon les informations communiquées par Sandrine DELPON, présidente de l'Association Familles Rurales de Ceintrey-Voinémont, ce sont 3 contrats aidés qui n'ont pas été renouvelés fin août 2017 (1 pour le périscolaire, 1 pour la cantine scolaire, 1 pour la crèche). Cela impactera inéluctablement le budget de l'association et la commune n'aura pas les moyens de compenser financièrement. A terme, les coûts du périscolaire, de la cantine scolaire, de la crèche pourraient éventuellement augmenter.

Que ce soit en intercommunalité, en commune ou dans les associations, nous connaissons tous une personne en contrat aidé que nous aidons ainsi à mieux vivre, une personne en contrat aidé à laquelle nous redonnons espoir en lui procurant une expérience professionnelle qui pourra être accompagnée d'une formation qualifiante, permettant un retour à l'emploi en CDI. A titre d'exemple, 40 000 contrats aidés étaient utilisés, chaque année, pour des personnes en situation de handicap leur permettant ainsi de prendre place dans une vie professionnelle.

Le bureau de l'association des maires de Meurthe et Moselle s'est réuni, après avoir rencontré le préfet à deux reprises, et a décidé de réagir contre la suppression des contrats aidés qui correspondent à de vrais besoins. L'association des maires, à l'unanimité de son bureau, a proposé aux maires de :

- refuser de tenir les bureaux de vote en préfecture pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017,
- refuser de répondre aux sollicitations diverses de l'état reçues en mairie (questionnaires, statistiques, ...),
- refuser de participer à toute réunion ou commission organisée par les services de l'état jusqu'au renouvellement des contrats aidés.

Le maire de Ceintrey a donné une suite positive et soutient la démarche proposée par l'Association des Maires 54.

Par ailleurs l'association des maires de Meurthe et Moselle propose de signer la motion lue par le maire, motion adoptée à l'unanimité par le comité directeur de l'association des maires 54, motion qui veut défendre nos administrés les plus fragiles par l'accès à des contrats aidés et la qualité du service public rendu, notamment dans les communes rurales et les quartiers urbains sensibles.

Le maire a lu la motion et, après lecture et échanges, le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la motion de l'association des maires de Meurthe et Moselle.

Calendrier des manifestations communales du 4ème trimestre 2017

- samedi 14 octobre à 11h : remise des prix des « Maisons Fleuries » de Ceintrey à la salle d'activités de l'Ecole Michel Dinet,
- samedi 25 novembre à 11h : remise des prix « Lauréats 2017 » pour les diplômés à la salle d'activités de l'Ecole Michel Dinet,
- dimanche 3 décembre à 12h : repas des seniors à la salle socio-culturelle Victorin Michel.

Demande de subvention pour séances de Cinéma à Ceintrey

Dans le cadre du circuit de cinéma itinérant en région Grand Est, 1187 séances ont été organisées, en 2015, dans 147 points de projection pour 112 000 spectateurs, soit une moyenne de 94 spectateurs par séance.

Proposition a été faite par la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle) en région Grand Est à la commune de Ceintrey de la possibilité d'organiser 4 séances de cinéma occasionnelles, pour un budget global de 2500 euros, avec 500 euros à la charge finale de la commune et un coût du billet de 6 euros par adulte, de 5,50 euros pour les moins de 16 ans, les demandeurs d'emplois, les étudiants et de 4,50 euros pour les moins de 14 ans.

Les échanges au sein du Conseil Municipal ont notamment souligné la proximité du cinéma UGC situé à Ludres.

Cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil Municipal (4 contre, 2 pour, 8 abstentions).

Délibération pour cession de terrains départementaux à la commune

Suite à plusieurs rencontres avec les représentants du conseil départemental de Meurthe et Moselle et dans la perspective d'un projet de création de trottoir le long de la Route Départementale 913, au droit de la propriété Petitjean, permettant de sécuriser le passage des piétons depuis le pont sur le Madon jusqu'au passage à niveau, le conseil départemental propose au conseil municipal le projet de cession d'emprises du département à la commune de Ceintrey, comme suit :

« Dans le cadre du projet communal d'aménagement de trottoirs, les parcelles de terrain cadastrées section D n° 729 pour 702 m² et D n° 732 de 22 m² à Ceintrey, propriété du département, au niveau du carrefour RD 5 - RD 913, seront rétrocédées à la commune, pour l'euro symbolique. »

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour la signature des documents afférents à cette cession de terrains départementaux à la commune

La séance est close à 22h 30.

La Secrétaire de séance,
Carine GERONDI

Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

